

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 19/02/2024

ID: 050-200056844-20240216-DEL2024_041-DE

CONSEIL MUNICIPAL

Direction urbanisme et foncier Rapporteur : Ralph LEJAMTEL

Pôle attractivité et urbanisme durable

DÉLIBÉRATION N°DEL2024_041 SÉANCE DU 14 FÉVRIER 2024

42 - SERVITUDE DE PASSAGE DE RÉSEAU GRDF SQUARE PHELIPPOT LE CAT COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHERBOURG-OCTEVILLE

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau gaz, GRDF envisage de réaliser des travaux qui emprunteraient les parcelles cadastrées 129 AZ 163 ; 525 ; 174 appartenant à la commune de Cherbourg-en-Cotentin et situées rue au Blé sur la commune déléguée de Cherbourg-Octeville.

Ces travaux consistent à poser une canalisation d'un diamètre de 63 mm sur le tracé ci-joint.

A cet effet, GRDF sollicite la commune pour la constitution d'une servitude de passage en tréfonds des parcelles susvisées pour l'implantation des canalisations et de leurs accessoires, sans indemnité.

La servitude s'exercera de façon permanente, pour la durée des ouvrages et sur leur emprise afin de permettre à GRDF d'y accéder pour la surveillance et l'entretien du réseau gaz de distribution publique.

Une convention de servitude de passage et d'implantation devra être régularisée entre GRDF et la collectivité pour autoriser la constitution de ce droit réel, compatible avec l'affectation actuelle de l'emprise grevée.

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser la création de servitudes de passage et d'implantation au profit de la GRDF, ayant son siège social à PARIS 9ème arrondissement (750009) 6 rue Condorcet, sur les parcelles cadastrées AZ 169 ; 525 et 174 appartenant à la commune de Cherbourg-en-Cotentin et sise rue au Blé sur la commune de Cherbourg-Octeville.
- accorder ces servitudes sans versement d'indemnité, à titre gratuit ;
- autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de subdéléguer au représentant dûment habilité, à signer les conventions sous-seings privés préalables, qui prendront effet à compter de leur signature et pour la durée des ouvrages mentionnés, puis les actes authentiques à recevoir devant notaire ainsi que toutes leurs annexes;
- dire que les frais inhérents aux actes notariés seront à la charge de la GRDF, qui devra en délivrer une copie à la collectivité.

Vu l'avis favorable de la commission n°3 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 21h07		Nombre de votants : 54	
<u>Pour</u> : 54	Contre : 0	<u>Abstention</u> : 0	<u>NPPV</u> : 0

Le Président de Séance, Benoit ARRIVE Le Secrétaire de Séance, **Sylvie LAINÉ**

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Recu en préfecture le 16/02/2024 **v**ebdelib

Publié le 19/02/2024

Ville de Cherbourg-en-Cotent D: 050-200056844-20240216-DEL2024_041-DE Département de la Manche

Conseil municipal du 14 février 2024

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 : Nombre de Conseillers en exercice : 55 - Présents à la séance : 44 Date de la convocation et de son affichage: 1^{er} février 2024

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le quatorze février à 17h00, le conseil municipal de Cherbourgen-Cotentin, dûment convoqué en date du 1er février 2024 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERNARD Christian - BRANTONNE Pascal -BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien (mandataire DUVAL Karine jusqu'à son arrivée 20h35) - FRANÇOISE Bruno (mandataire TARIN Sandrine à son départ 18h30) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle -HAMON-BARBÉ Françoise (arrivée 17h54) - HÉBERT Karine - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand -HUREL Karine - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAINÉ Sylvie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie -LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédérik - MARGUERITTE Camille - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie (mandataire PERRIER Didier à son départ 20h00) - PECORARO Yvonne -PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SIMONIN Philippe -SOURISSE Claudine - TARIN Sandrine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel.

ABSENTS EXCUSÉS

BERHAULT Bernard a donné procuration à ROUELLÉ Maurice BOUSSELMAME Noureddine a donné procuration à GRUNEWALD Martine HÉBERT Dominique a donné procuration à SOURISSE Claudine LAGALLARDE Quentin a donné procuration à LAINÉ Sylvie LE POITTEVIN Lydie a donné procuration à MARTIN Patrice MAGHE Jean-Michel a donné procuration à HAMON-BARBÉ Françoise MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédérik PIC Anna a donné procuration à ARRIVÉ Benoit Déport de RONSIN Chantal pour la question 38 SAGET Eddy a donné procuration à BROQUAIRE Guy VIVIER Nicolas a donné procuration à PECORARO Yvonne

ABSENTE

ISOIRD Valérie

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

SERVITUDE au profit de GRDF_Rue au Blé

